

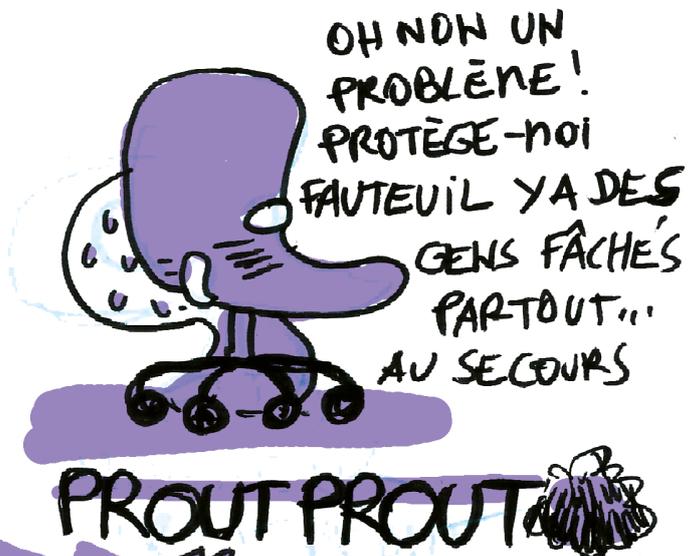
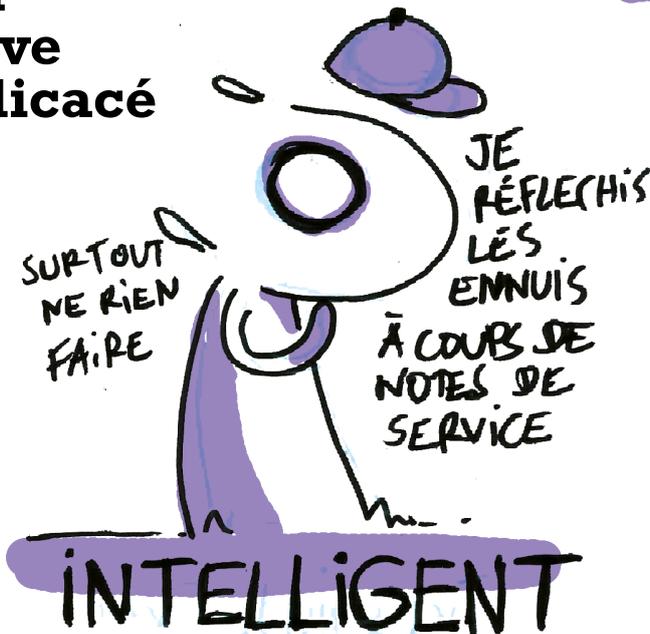
*tout est plus  
beau en mauve*

**lache ces roses de suite ou ça va mal se passer**  
page 3

**trouve tous les appels à la grève de ce numéro et gagne un appel à la grève dédicacé**

# LES NOUVEAUX MANAGERS

LEQUEL EST LE VOTRE ?!



**ATTRAPEZ-LES TOUS!**

*trouve le vrai nom de la journée du 8 mars et gagne une place exclusive dans la manifestation du 8 mars!*

# l'édito

## A l'offensive ! (ça sonne plus sympa qu'à l'attaque hein ?)

Le 19 mars prochain les organisations syndicales à l'offensive ont programmé une journée de grève et de mobilisation, prioritairement orientée sur la question cruciale des rémunérations.

Pour celles et ceux qui à la MEL doutent encore de l'opportunité de se mobiliser, le discours de politique générale du nouveau Premier ministre Attal devrait suffire à vous convaincre. Par exemple, il programme l'expérimentation de la semaine en quatre jours. La semaine en quatre jours **ce n'est pas la semaine de quatre jours que porte la CGT** avec une réduction du temps de travail à 32 h. En quatre jours avec le même volume horaire, on intensifie le travail dans l'intérêt du capital, on augmente les risques professionnels et on dégrade la santé. Il développe le système répressif en direction des quartiers prioritaires, avec les forces d'action Républicaine, avec la création de travaux d'intérêt généraux pour les mineurs et les sanctions pour les parents bien souvent déjà bien en difficulté. Ce sont nos collègues fonctionnaires qui devront appliquer ces mesures droitières. Enfin, nous vous en parlons de longue date, il confirme **le culte de la performance** dans la Fonction publique et son corolaire, le salaire au mérite, et dans le nouveau casting ripoliné nommé à nouveau Guérini comme exécutif de ses basses œuvres. Mais de quel mérite parle-t-on ? Travailler dans la Fonction publique, c'est déjà un mérite, vu le niveau des rémunérations, le tassement des grilles, la précarité grandissante, et les troubles psycho-sociaux qui sont légion, notamment chez les cadres. Pourtant, certains États membres de l'Union européenne ont renoncé à cette rémunération au mérite au profit de dispositifs d'accélération de carrière. C'est le cas notamment de la Grèce et de la Belgique, où les rémunérations des agents ne comportent pas de composante liée à la performance. Avec la loi Darmanin que nous avons combattue, les jeunes majeurs entre 18 et 21 ans, vont **faire face à des dispositions discriminatoires** entre les jeunes majeurs sans-papiers et les autres jeunes majeurs (de nationalité française ou étrangers avec un titre de séjour régulier) qui relèvent de l'ASE. Cet exemple parmi d'autres pose pour les élu-e-s locaux et pour les fonctionnaires territoriaux la question de la désobéissance civile. Comment gérer les possibles « conflits de valeur » susceptibles de surgir à l'occasion de la mise en œuvre de la loi raciste pour un fonctionnaire soumis au devoir d'obéissance ?

Le 21 février, **le couple Manouchian entre au Panthéon** (lire en p 8). Ne nous laissons pas confisquer notre histoire, celle des militants de la CGT, celle des résistants. Ni par les tenants du « en même temps » - la loi raciste de Darmanin et en même temps la célébration de martyrs de la Main d'Œuvre étrangère morts pour la France, ni par ceux qui à l'époque, quand l'extrême droite tenait la France, auraient été du côté des fusils.

Enfin, incapable d'imaginer un autre mode de produire ou de consommer ou d'entendre les revendications d'une sécurité sociale alimentaire, soumis au diktat du capitalisme et de l'UE, c'est en abaissant les normes environnementales que le gouvernement s'est déplorablement sorti du borborygme de la crise des agriculteurs.

**Bref, changement de casting mais le scénario est toujours aussi mauvais !**



Frédéric Parisot  
Poseur de questions

**Arthur Curry : J'ai fini par trouver un boulot. Je suis roi d'Atlantis maintenant.**

*tiré de Aquaman and the Lost Kingdom*



### Précisions

Lors de notre dernier CGT infos, nous mentionnons les « aléas » des logiciels de la MEL tels que Chronos ou Nautilus. Bien évidemment, nous alertons sur la difficile gestion de ces outils, de leur maintenance parfois chaotique. Les agent-e-s qui se démènent avec ces logiciels ne sont nullement en cause, bien au contraire, nous savons leur engagement pour permettre à tous de percevoir en temps et en heure leurs prestations. Merci à eux !

*Thierry Duel*

## l'agenda

> **8 mars** : Journée internationale des droits des femmes . Grève féministe **#UnJourSansNous**

> **15 mars** : Formation spécialisée (F3SCT)

> **Heures d'info syndicales :**

**22/02** : Canal de Roubaix- 10h

**29/02** : Parc Mosaic- 13h

**5/03** : UTRV

**7/03** : UTTA

**14/03** : UTLS

**21/03** : Musée de Fromelles & Stadium

# Le 8 mars n'est ni la fête de la femme, ni la fête des mères ou encore moins la Saint-Valentin !

C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie.

C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales.

## Toujours un quart en moins

Dans toutes les entreprises et administrations où elles sont présentes, y compris

dans les métiers à prédominance masculine, les femmes subissent des inégalités de carrière et de revenus -avec un impact supplémentaire de la maternité- sur le déroulement de leur carrière.

De plus, les tâches domestiques et familiales leur incombent toujours, et les violences sexistes et sexuelles persistent.

## #UnJourSansNous

Le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT appelle à une grève féministe afin de rendre visible ce que serait un jour sans femmes au travail. Car un travailleur

sur deux est une travailleuse et elles sont jusqu'à neuf sur dix dans de nombreux secteurs et métiers à prédominance féminine, si elles s'arrêtent, tout s'arrête !

La CGT MEL invite toutes les salariées à suivre cet appel mais aussi tous les salariés solidaires de cette lutte.

La CGT MEL déposera à cette occasion un préavis de grève. Nous vous informerons le mois prochain sur l'ensemble des événements autour du 8 mars.

Mélanie Lotte

Au travail, dans la vie, gagnons l'égalité !  
Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous !

# #UN JOUR SANS NOUS



## La peine

Vendredi 9 Février disparaissait l'avocat et ancien ministre **Robert Badinter**. Il faisait partie des grands hommes politiques qui défendent l'Humanité et la dignité de l'Homme. Il a placé sa vie dans les pas de Jaurès et d'Hugo. La CGT MEL rend un hommage unanime à cet avocat qui a plaidé l'abolition de la peine de mort, et s'est engagé jusqu'au bout contre la tyrannie. N'oublions pas non plus ses combats pour la dépénalisation de l'homosexualité, ou les conditions de détention des prisonniers. "Partout dans le monde, et sans aucune exception, où triomphent la dictature et le mépris des droits de l'homme, partout vous y trouvez inscrite, en caractères sanglants, la peine de mort."

grève le 8 mars et puis :

# Appel à la grève le 19 mars

L'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique dont la fédération CGT des services publics ont appelé en décembre à une revalorisation des rémunérations et des carrières pour endiguer la paupérisation des agent·e·s.

Elles constataient unanimement que l'attribution de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier n'était pas de mesure à compenser l'effet de l'inflation qui se maintient à un niveau élevé. Entre 2010 et 2023 la valeur du point d'indice a augmenté de 6,79 % alors que l'indice des prix à la consommation a bondi de 24,4 %. Ces mêmes organisations se sont réunies le 25 janvier et ont signé toutes ensemble un appel à la mobilisation pour le 19 mars. En effet, elles ont constaté et condamné l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des

rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'effondrement des rémunérations malgré les récentes annonces de l'exécutif. Face à la détresse des agents, le Président Macron souhaite développer la rémunération au mérite ! Mais les agents ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions de retraite. Pour faire entendre raison au gouvernement, la CGT des services publics appelle l'ensemble des agents à faire grève et à descendre dans la rue. Le président Macron et son premier ministre n'accepteront d'augmenter nos rémunérations et particulièrement le point d'indice seulement si nous instaurons collectivement un rapport de force favorable aux agents. L'avenir de nos rémunérations dépendra de notre capacité à faire entendre nos revendications.

# L'urgence c'est les rémun.

La CGT des services publics porte des revendications claires et finançables pour la rémunération des fonctionnaires, notamment :

- > **40 à 20 points majorés** (200 à 100 euros bruts mensuels) pour toutes les rémunérations comprises entre le SMIC et le SMIC +10 %. C'est une mesure spécifique pour les bas salaires qui sont particulièrement impactés par l'inflation - Coût estimé de 1,2 à 1,8 milliards d'euros
- > **Un point d'indice à 6 euros**, ce qui permettrait de compenser l'inflation depuis 2010 pour quasiment tous les agents
- > **Une indexation de la valeur du point sur l'inflation** afin d'éviter de nouveaux décrochages si la crise inflationniste se poursuit ou s'aggrave - Coût estimé entre 3 et 6 milliards d'euros selon l'inflation.

Martin Pasero  
élu CST

L'AUGMENTATION INCONDITIONNELLE  
DU POINT D'INDICE CONTRE  
LE SALAIRE AU MÉRITE ( ALLÉGORIE )



hsssss rifssseeeeeeeep, hssss hssss

# est d'augmenter générations



# La CGT MEL remet le RIFSEEP au centre du débat

C'est à un apéro de débat de très grande qualité sur le thème du régime indemnitaire auquel les agents métropolitains ont pu participer le mardi 30 janvier dernier. Les échanges ont été d'autant plus riches que des agents en responsabilité dans des syndicats locaux sont venus témoigner de la situation dans leurs collectivités. Il y avait auprès des agents de la MEL : des agents de la ville de Lille, de Tourcoing, de la Région et même un salarié d'une SPLA dont le capital est majoritairement métropolitain.

Côté MEL, nous sommes revenus en particulier sur la très injuste individualisation de la part du RIFSEEP liée aux fonctions et décidée en juin 2022 qui a institué une fourchette de rémunération négociable pour les agents recrutés en dehors des effectifs de l'établissement. Nous sommes également revenus sur la tendance du CIA a gonflé dans le budget métropolitain dédié aux rémunérations des agents avec un budget qui a plus que doublé entre 2018 et aujourd'hui (au détriment d'une revalorisation en faveur l'ensemble des agents ?). Enfin, nous nous sommes arrêtés longuement sur la décision de notre établissement de ne pas verser un RIFSEEP à 100 % aux agents en temps partiel thérapeutique. Sur ce dernier point, nous restons dans l'attente de la réponse de l'établissement après notre interpellation en Comité social territorial du 10 octobre 2023.

La CGT MEL continue de revendiquer une

revalorisation urgente de notre régime indemnitaire pour faire face à la crise inflationniste qui touche l'ensemble des travailleurs. C'est une augmentation de 10 % de la part du RIFSEEP liée au grade et de celle liée au grade que nous réclamons avec une augmentation planchée d'au moins 100 euros au final pour tous les agents sur la fiche de paie. Si l'on peut travailler le RIFSEEP de

difficiles, l'établissement ne peut pas faire l'économie d'une revalorisation générale pour compenser l'inflation. Les enjeux d'attractivité ne doivent pas invisibiliser les enjeux de justice sociale. Les agents ne sont pas responsables de la crise inflationniste. Il est injuste qu'ils en soient les premières victimes.

*Martin Pasero*  
élu CST



demain pour garantir une meilleure attractivité de l'établissement sur les métiers où les recrutements sont

# Décider de manager

La stratégie est à la tactique, ce que le haut de forme est à la casquette ! (Grégoire Lacroix, artiste spécialiste de collages)

Après, l'avoir largement déployé dans les services, la MEL a présenté le référentiel manager aux organisations syndicales !

On ne pouvait pas rater cela. C'est la valeur de l'exemplarité qui a été mise en avant en début de présentation. Assez cocasse quand on sait que c'est notre ex



loyauté. D'injonction à se soumettre. Il s'agit de pointer la responsabilité individuelle de l'encadrant au sein de son groupe d'appartenance, la communauté, qui impose un contrôle social informel. Hier l'agilité, aujourd'hui la performance individuelle, l'efficacité comme on l'enseigne à l'école de commerce. Faire plus avec moins, doigt sur la couture. Cette pression sociale au travail assure à l'employeur la soumission de ses troupes, et en filigrane les met en concurrence dans une logique de lutte des places. Car ce référentiel managérial accentue encore la ségrégation entre les cadres d'encadrement et les cadres d'expertises. Au sein même de cette soi-disant *communauté des managers*, il institue de nouvelles classifications infra, accentuant encore la casse des repères collectifs et statutaires au travail : le manager stratégique, le manager intermédiaire, le manager de proximité... Ainsi dans la même logique que le RIFSEEP, la matrice est disponible pour différencier et individualiser au maximum les rémunérations et achever de liquider le droit à la carrière.

Ce référentiel ne comporte aucune référence au statut, c'est-à-dire aux droits auxquels sont assortis des devoirs.

**Rien sur les lanceurs d'alerte, ou le devoir de désobéissance civile, rien sur la responsabilité sociale et environnementale des encadrants. Rien sur les dérives de l'autonomie dont l'employeur**

DGS Bruno Cassette et sa DRH qui ont imposé à marche forcée le new public management à la MEL. Le premier est convoqué avec son Président le 12 février au Tribunal de Lille, la seconde, ce n'est un secret pour personne, a bénéficié de largesse de la MEL pour son départ à Marseille en dérogeant au dispositif de Télétravail (madame 100 %) et son retour aussi sec, sur un poste bien gardé au chaud. Ça ose tout ! Chacun-e est appelé-e à coller ses valeurs de référence sur son képi comme un insigne de reconnaissance de son rang, et à les arborer fièrement. On y promeut des styles de management, des « postures de managers », ça ne veut rien dire. On y trouve des slogans éloquentes « à nous de jouer ! décidons d'être responsable » youpi ! On

y apprend qu'il faut faire des réunions d'équipe. Expliquer. Ou organiser l'activité... On y parle surtout de

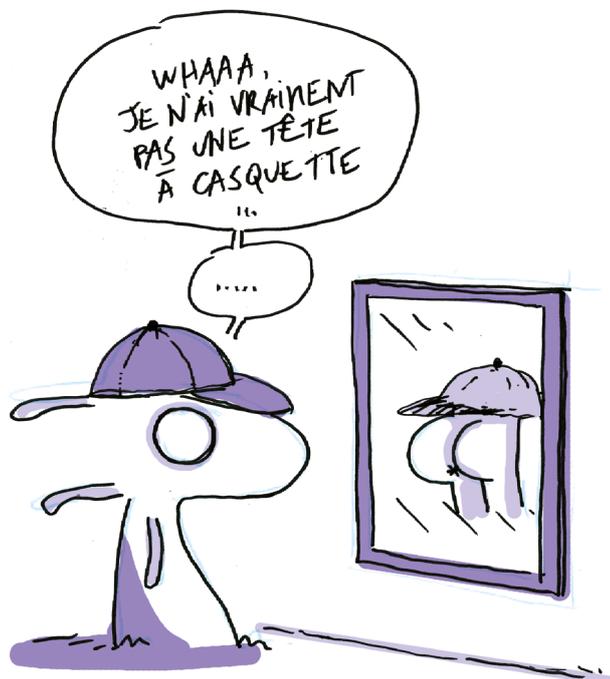


## Décider de manager Votre casquette managériale

**abuse à grands frais, en imposant le travail gris**, ce travail qui n'est pas pris en compte, pas rémunéré, ni récupéré, et qui fait que les encadrants font en moyenne 47,5 heures par semaine en France. On préfère substituer aux droits et devoirs collectifs la notion individuelle de courage. En sémantique, le manager est un terme équestre, c'est celui qui tient le fouet dans un manège. Gageons qu'avec ce genre d'idioties, le fouet ne se retourne pas contre lui. La CGT MEL dispose d'un collectif cadre pour un travail revendicatif lié au vécu au travail, au professionnalisme et aux responsabilités des cadres. Nous invitons ceux pour qui encadrer c'est avant tout obtenir les moyens de

bien travailler et de donner un sens à son travail à nous rejoindre. Nous mettons à votre disposition notre propre référentiel : *le guide de survie au management*. Une dernière citation motivationnelle pour la route, c'est cadeau :

Tous les individus sont égaux devant un chimpanzé qui se poulèche les babines en ajustant sa casquette. (Marc Gendron-écrivain)



# Quel traitement des contractuels à la MEL ?

## De plus en plus d'entre nous sont contractuel-le-s.

C'est un état de fait qui n'est pas forcément souhaitable, vu la précarité du statut, mais dont la CGT a pris acte, en étant le seul syndicat MEL à faire élire une liste à la Commission Consultative Paritaire, organe de protection des contractuel-le-s.

Dans ce cadre, la CGT effectue un travail régulier de conseil et d'accompagnement des contractuel-le-s dans leurs échanges avec l'administration. Force est de constater que ce travail est nécessaire, vu les manquements vis-à-vis des obligations réglementaires, voire des agissements à la limite de la légalité. D'abord, la MEL a pris la mauvaise habitude de ne pas payer les congés non pris par les contractuel-le-s qui terminent leurs contrats. Au nom de quoi ? Ces jours ont été travaillés, ils doivent être payés. De plus, les délais d'information en

cas de renouvellement, mais surtout de non-renouvellement de contrat, ne sont régulièrement pas respectés. En cas de renouvellement, si le sujet semble moins lourd de conséquence, l'absence d'information officielle auprès de l'agent-e n'est pas sans générer des angoisses, et nécessite une sacrée dose de confiance

envers l'administration et sa hiérarchie. En cas de non renouvellement, c'est pire : prenons le cas d'un-e agent-e à qui il reste des congés : potentiellement, et de manière aggravée quand les délais ne sont pas respectés, cet-te agent-e se retrouve hors de la MEL du jour au lendemain, obligé de poser les congés qui lui restent. Idem pour celui qui démissionne. Est-ce un traitement que l'on souhaite à la MEL ? Autre sujet, la loi facilite désormais la CDIisation, pour un contractuel-le qui cumule 6 ans de contrats, sous conditions. Intéressant dans une logique de lutte contre la précarité, cela crée toutefois un risque de non renouvellement des CDD susceptibles d'être CDIisés, la CGT sera vigilante sur ce point. La question de l'évolution des salaires se pose enfin d'une manière nouvelle pour les CDI : la négociation est à l'initiative de l'agent-e, qui doit la demander tous les trois ans, dans un cadre qui n'est défini nulle part. La CGT souhaite qu'un cadre collectif soit posé pour ces négociations, et remontera l'ensemble de ces demandes aux RH. **Affaire à suivre !**



Olaf

## T'CAP...

### La saison de la CAP est bien entamée, pour les élu-e-s qui vous représentent il est important de faire le point.

Dans le contexte actuel qui cumule rationalisation des moyens des services publics et politiques autoritaires à la MEL avec des réorganisations permanentes à effectif constant, vous êtes en droit d'interroger votre hiérarchie sur les moyens qui sont les vôtres pour exercer vos missions. Les missions à MEL enflent, la complexité de faire son métier également et pourtant les effectifs fondent. Nous sommes toutes et tous sommé-e-s de répondre à plus de sollicitations par des biais de plus en plus nombreux (alerte papyrus, chronos, webex, mail, grand angle...), nous sommes toutes et tous soumis-es à une exigence de polyvalence, qui ne visent qu'à faire

plus avec... juste nous. Et pourtant, les exigences augmentent mais le dialogue autour des promotions s'opacifie ! Pour les collègues promouvables, le point de départ du processus de sélection est bien au moment de l'EPA, seule étape a priori transparente, où votre encadrant doit vous proposer une promotion ou, si ce n'est pas le cas, vous expliquer les raisons. Après... C'est une affaire de ratio, de quota entre pôles, les méandres opaques des lignes de gestion, et bien sûr de défense de votre dossier ! Même si le législateur a officiellement vidé les CAP de leur prérogative dans la gestion des carrières des agent-e-s, au profit des très technocratiques lignes de gestion, la MEL a souhaité maintenir dans les CAP, un point de passage pour les dossiers de promotion. Cela fait quatre ans que nous nous battons pour garder notre propre CAP en interne. Pourvu que cela dure ! N'hésitez pas à contacter dès aujourd'hui

vos élu-e-s. Il est important que ceux ci puissent connaître le plus finement possible la réalité de votre travail, votre carrière et les spécificités de vos postes pour vous défendre lors des commissions. Il y a parfois lieu de vous accompagner sur le chemin sinueux de la ligne hiérarchique, pour s'assurer d'un avis favorable à tous ces niveaux. Et oui, en matière de promotion, l'anonymat n'est pas bénéfique, et nous sommes là pour faire toute la publicité que votre cas mérite !

**Message pour les collègues de la voirie :** en cas de refus de télétravail c'est la CAP l'instance de recours.

les élu.e.s CGT  
**CAP A-B-C**

**CAP A : Mélanie Lotte 3094**  
**CAP B : Eric Braccia 2368**  
**CAP C : Eric Lainé 3815**

# Hommage aux 23 FTP - MOI de l'affiche rouge

Le 21 février 2024 sera marqué par l'entrée de Missak et Mélinée Manouchian au Panthéon. Missak, héros de la résistance, chef militaire des Francs-Tireurs et Partisans de la main d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de la région parisienne. Mélinée, sa femme, commissaire militaire des FTP-MOI, décédée en 1989.

Missak Manouchian, Arménien d'origine, apatride, poète, ouvrier et membre du Parti communiste, il avait monté un groupe de résistance dans le cadre du mouvement « Francs Tireurs et Partisans – Main d'œuvre immigrée » formé d'étrangers comme lui dont des Juifs d'Europe centrale et orientale, des Italiens anti-fascistes et des républicains espagnols. Tous des « métèques », donc des assassins en puissance, comme les présentèrent la propagande allemande et la presse de Vichy. Louis Aragon les immortalisa dans un poème mis plus tard en musique par Léo Ferré, L'affiche rouge. Le groupe Manouchian était un exemple vivant de camaraderie dans le combat entre des prolétaires français et d'autres venus de pays étrangers.

Ce groupe est un symbole de lutte contre les idées nauséabondes de l'extrême droite, qui cherche à diviser le monde du travail. La honteuse loi « asile et immigration » s'attaque aux droits fondamentaux de toutes et tous et ne répond pas aux causes de l'exil forcé des hommes, femmes et enfants fuyant les guerres, les dictatures, le réchauffement climatique... Une loi d'extrême droite qui s'attaque frontalement au Pacte Républicain, hérité du Conseil National de la Résistance, en remettant en cause le droit du sol et en instaurant la préférence nationale. Fidèle aux idéaux portés par Missak Manouchian et ses camarades, la CGT lutte pour que la France soit un pays de Liberté, de Paix et de Progrès Social. Une France terre d'accueil, dans laquelle nous aurions toutes et tous les mêmes droits.

Thierry Duel



« L'Affiche rouge » : Propagande allemande sous l'occupation en février 1944, dans le contexte de la condamnation à mort des 23 résistants étrangers appelé Groupe Manouchian.

